

En Belgique, de nombreuses personnes sont touchées par la crise socioéconomique qui a débuté en 2008 et a eu des répercussions dans le monde entier. Bien que le pays continue de se placer dans le groupe des « bons élèves » de l'Europe, les chiffres disponibles sont particulièrement inquiétants.

En effet, aujourd'hui, 15,5% de la population connaît un risque accru de pauvreté (ce qui correspond à près de 1.730.000 personnes). Le nombre de jeunes qui ont quitté l'école, ne suivent pas de formation et/ou sont sans emploi (les NEETs) explose (leur nombre a augmenté de 3% au cours des quatre premières années de récession ; ils constituent actuellement 12,7% au niveau national, et 14% en Région wallonne). La proportion d'enfants faisant partie d'un ménage dans lequel aucun adulte n'a d'emploi a fortement augmenté (+ 4% de 2008 à 2010).

Si le chômage semble être resté stable dans le pays depuis le début de la crise (actuellement, il approche les 9%), c'est sans compter le fait que de nombreuses personnes n'y ont plus droit et finissent par ne plus être prises en compte dans les statistiques. Notons aussi que d'importantes différences entre catégories d'âge sont à prendre en considération à ce niveau (en août 2015, le taux de chômage des moins de 25 ans était de 22,6%). Enfin, le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale octroyé par les CPAS sous certaines conditions augmente de manière très importante (rien que de 2014 à 2015, on note +13,6% en Wallonie, +8% en Flandre et +6,6% à Bruxelles).

En résumé, les précarités ont considérablement augmenté du fait de la crise et des mesures d'austérité instaurées depuis 2008. Elles se cumulent, et mènent à des dénis de droits. Les moins de 18 ans sont les premiers et les plus durement touchés.

Les effets de la crise sur les droits de l'enfant sont importants et durables. Ils sont indirects, à travers des mesures qui touchent les parents et les grands-parents, mais ils sont également directs, dès lors que la récession a des répercussions sur l'accompagnement des enfants et des familles, l'accueil de la petite enfance, l'enseignement, les loisirs, etc. Ces effets sont au cœur de l'étude 2015 de la CODE, publiée sous le titre « Sale temps pour les enfants. L'impact de la crise sur les droits de l'enfant en Belgique »<sup>i</sup>, dont la présente analyse en constitue la synthèse.

## **Pauvreté des enfants et dénis de droits**

En 2006, alors que l'on ne parlait pas encore de récession, la Belgique comptait déjà près de 17% d'enfants en situation de pauvreté ou de risque de pauvreté. Aujourd'hui, les chiffres globaux de pauvreté infantile n'ont pas significativement changé, mais les précarités se sont aggravées. En effet, les inégalités se renforcent, précisément du fait de la crise socioéconomique, mais également à cause de changements sociétaux, à la fois sociologiques et politiques.

Les enfants connaissant le plus grand risque de précarité sont ceux issus de familles monoparentales (25% d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté), de familles sans emploi et/ou de celles ayant eu un parcours de migration. Les enfants d'autres catégories vulnérables présentent également plus de risque d'être impactés par les mesures d'austérité. Il s'agit des enfants porteurs de handicap, malades ou hospitalisés, ainsi que des enfants en conflit avec la loi.

Le nombre d'enfants faisant partie d'un ménage confronté à de graves privations matérielles a fortement augmenté ces dernières années : ils étaient 7% en 2007 ; ils sont passés à 8,2% en 2011. Au-delà des situations toujours uniques, les familles en situation de pauvreté ont pour point commun de devoir composer avec des richesses insuffisantes, c'est-à-dire des ressources à la fois matérielles, immatérielles, relationnelles, naturelles, affectives et collectives qui manquent. Ces familles sont bien souvent en difficultés pour payer le loyer, chauffer le domicile, faire face à des dépenses imprévues notamment en matière de santé, mais aussi aux frais scolaires et aux factures d'une manière générale.

Chaque pan de leur quotidien en vient à être touché : santé, logement, consommation énergétique, scolarité, loisirs, relations sociales... Et c'est l'ensemble des droits qui sont mis à mal. Parmi ceux-ci, on retrouve les droits de l'enfant, consacrés par la Convention internationale relative aux droits de l'enfant du 20 novembre 1989. Ces droits concernent toute personne entre 0 et 18 ans et sont inhérents à la dignité humaine.

Les conditions de vie des enfants vivant dans la pauvreté constituent clairement un obstacle à leur épanouissement et à leur développement dans toutes ses dimensions.

## **Impacts indirects de la crise sur les droits de l'enfant**

### **Emplois, revenus et temps de travail**

La crise a ralenti l'activité économique. Selon les chiffres du SPF Economie, il n'y a jamais eu si peu d'emplois depuis 70 ans. La possibilité de trouver un travail est donc compromise par le manque d'offres, et la probabilité que les familles voient diminuer leurs revenus de travail est grande. A cela s'ajoute l'inquiétude de perdre son emploi et de connaître la précarité.

Selon l'Institut pour un développement durable<sup>ii</sup>, 15% des ménages vivant en Belgique doivent se débrouiller avec moins de 1.500 euros par mois, et 2% ne disposent même pas de 1.000 euros. Les revenus mensuels nets de nombreuses familles sont devenus insuffisants pour couvrir les dépenses essentielles.

Dans le cadre de politiques dites d'austérité, l'État met la pression sur les salaires, les revenus d'une manière générale, ainsi que sur les temps de travail. Les différents gouvernements du pays à tous les niveaux de pouvoir ont en outre fait le choix de diminuer diverses dépenses publiques. C'est ainsi que l'on assiste à une fragilisation des services sociaux, et en particulier de la sécurité sociale.

Des secteurs qui avaient été épargnés dans un premier temps ne le sont plus aujourd'hui. On pense en particulier au secteur public, enseignement compris, ainsi qu'au secteur associatif. En effet, les coupes budgétaires annoncées impliquent également une diminution des moyens alloués aux associations accompagnant au quotidien les personnes les plus nécessiteuses, parmi lesquelles des familles et des enfants. Les subsides de nombreux acteurs de première et seconde lignes tendent à diminuer voire à être supprimés. On sait pourtant que cet accès à différents services et la mise en place des aides nécessaires, en concertation avec les familles et les enfants, sont indispensables pour permettre un meilleur respect des droits de tous.

Ces dernières années, diverses restrictions (et parfois même des exclusions) ont vu le jour concernant les allocations de chômage, notamment pour les jeunes fraîchement sortis des études, les cohabitants, les salariés à temps partiels, les prépensionnés, etc. Parallèlement, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, le droit au crédit-temps sans motif ne s'accompagne plus d'une allocation d'interruption. Or, il s'agissait clairement d'un soutien pour concilier vie de famille et travail.

Ce double mouvement (pression sur les revenus et sur les services sociaux) fragilise les familles et les place à la merci du moindre aléa de l'existence (maladie, accident, perte d'emploi, séparation...). L'impact sur tous les droits est manifeste.

En outre, alors que la famille a habituellement un rôle crucial en tant que lieu de résistance à la pauvreté, les solidarités familiales sont de plus en plus mises à mal. Les équilibres qui avaient été trouvés sont peu à peu en train d'être détricotés. Par exemple, les aides de grands-parents prépensionnés, pour s'occuper des tout-petits afin de pallier l'absence de crèche ou pour permettre de réduire les frais à ce niveau, sont rendues plus compliquées.

## **Justice**

Aujourd'hui, l'accès à la justice pour tous les citoyens est remis en question par le manque de moyens et les réformes législatives. En effet, le budget consacré à l'aide juridique a été fortement diminué, les honoraires d'avocats sont désormais passés à une TVA de 21%, et les droits de rôle ont augmenté de 15%. L'accord de gouvernement de 2014 a poursuivi sur cette lancée.

Or, c'est d'autant plus en période de crise que les justiciables, en particulier les plus vulnérables, ont besoin d'un libre accès à la justice. Car c'est alors que les droits fondamentaux sont plus souvent bafoués.

## **Logement**

Quant au logement, il est lui aussi un accélérateur d'inégalités. En effet, les frais liés à l'habitation constituent le principal poste de dépenses des familles (une moyenne de 39% des dépenses pour les plus pauvres, avec des pics allant jusqu'à 50%) et que, par ailleurs, l'impact d'un logement insalubre est considérable à tous les niveaux : santé, vie sociale, travail scolaire, alimentation, stress...

De nombreux efforts restent à réaliser pour que tous disposent d'un logement décent en Belgique (un mal logé sur quatre est un enfant). Il y a un manque important de logements sociaux. Les loyers ont sensiblement augmenté, les défauts de paiement des loyers ou de remboursements des prêts immobiliers ont explosé, amenant saisies et expulsions. La pauvreté suppose aussi des difficultés pour payer les frais d'eau, gaz, électricité, etc. (dont les coûts ont par ailleurs également fortement augmenté). L'Observatoire<sup>iii</sup> a par exemple récemment rappelé que 6% des ménages belges ne chauffent pas leur logement pour des raisons économiques.

## **Impacts directs de la crise sur les droits de l'enfant**

Aux effets indirects de la crise sur les enfants s'ajoutent différents effets directs. Dans son étude « Sale temps pour les enfants », la CODE a notamment pointé l'accompagnement des enfants et des familles, l'accueil de la petite enfance, le bien-être, les contributions alimentaires, l'enseignement, les loisirs, la migration et la santé.

### **Accompagnement des enfants et des familles**

L'Aide à la jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles a pour mission d'apporter une aide spécialisée aux familles et aux enfants en difficulté ou en danger. Ces dernières années, cette institution, dont le travail s'appuie (ou devrait s'appuyer) sur les trois principes directeurs de la Convention relative aux droits de l'enfant (protection, prestations, participation), a subi de nombreuses restrictions budgétaires tout en devant faire face à une augmentation du nombre d'enfants en danger (+2% entre 2003 et 2013).

Rappelons que 14% des prises en charge des enfants en difficulté ou en danger ont pour motifs des difficultés matérielles et financières. Et parmi elles, des problèmes de logement (53% des situations), une insuffisance de revenus (24%) ou une situation de surendettement (17%).<sup>iv</sup>

La crise de l'Aide à la jeunesse, et donc d'un secteur sensé les gérer, mène à des surcharges de travail, burnout, non-remplacements de travailleurs sociaux absents de longue durée,

tensions avec le monde judiciaire également confronté à un important manque de moyens, suppression de soutiens financiers à certains organismes actifs dans l'accompagnement des familles, insuffisance de places dans les institutions privées, y compris dans des situations de crise familiale et donc d'urgence.

### **Accueil de la petite enfance**

Actuellement, en Belgique, deux tiers des enfants âgés de 0 à 3 ans n'ont pas de place dans une crèche ou dans un autre type d'accueil. À Bruxelles, on assiste à une explosion du nombre d'habitants (nécessitant plus de moyens dans les crèches, dans les écoles) et du taux de pauvreté. Plusieurs droits sont mis à mal : aide de l'Etat aux parents et soutien d'institutions veillant au bien-être des enfants (art. 18) ; éducation favorisant épanouissement et développement (art. 29) ; non-discrimination (art. 2).

Selon les derniers chiffres de la Ligue des familles<sup>v</sup>, les parents déboursent en moyenne 347 euros par mois pour l'accueil préscolaire de leur enfant, et pour près d'un quart des parents bruxellois, ce montant s'élève à plus de 600 euros ! On comprendra donc aisément que la pénurie de lieux d'accueil préscolaire touche en particulier les populations les plus défavorisées. La situation empêche en effet de nombreux parents, et de mères en particulier, de maintenir, trouver ou retrouver un emploi ou une formation.

Alors que les premières années de la vie sont cruciales en termes de développement cognitif, émotionnel et langagier, les investissements publics sont les plus bas pour cette période de vie.

### **Bien-être**

La pauvreté met les personnes sous pression. Elles en finissent par se dévaloriser, se dire qu'elles ne sont pas dignes d'être parents, pas dignes d'être aimées. Cela a forcément un impact sur les enfants.

Dans son Bilan Innocenti 12 publié en 2014<sup>vi</sup>, l'UNICEF a souligné les relations étroites et multiples entre l'impact de la récession sur les économies nationales et le déclin du bien-être des enfants, et ce depuis 2008. Plus précisément, les jeunes souffrent et subissent des conséquences plus durables dans les pays où la récession a été la plus marquée. En 2007, l'UNICEF soulignait déjà à quel point, en Belgique, les enfants présentaient un niveau moyen de bien-être subjectif médiocre par rapport à d'autres pays dits d'« économie avancée » (16<sup>ème</sup> position sur 21 pays). Ce résultat s'est trouvé confirmé dans d'autres études<sup>vii</sup>.

### **Contributions alimentaires**

Le Service des créances alimentaires (SECAL), créé en 2003 au sein du SPF Finances, récupère et paie des avances en matière de contributions alimentaires impayées<sup>viii</sup>. Les chiffres indiquent qu'en Belgique, environ 5% des familles ayant droit à une contribution alimentaire

après une séparation parentale font appel à ce service. La moitié de ces familles sont monoparentales, et dans 94% des cas, le parent seul avec un ou des enfants est une mère.

Un ménage bénéficiaire sur quatre est confronté à un défaut de paiement (absence ou irrégularité, plus importantes depuis le début de la crise), ce qui a un impact lourd sur son quotidien. En effet, pour cause de non-paiement de contributions alimentaires, le taux de familles monoparentales qui atteignent ou tombent sous le seuil de pauvreté passe de 36 à 43%<sup>ix</sup>. Notons aussi que lorsque ces familles touchent une contribution alimentaire, le taux de pauvreté s'élève à 22,8%. Sans celles-ci, il grimpe à 42,6%.

Si le travail du SECAL constitue une belle avancée en matière de soutien aux familles et de lutte contre la pauvreté, ses moyens ne sont pas suffisants pour faire face aux besoins grandissants.

## **Enseignement**

En Belgique, les enfants de familles défavorisées sur les plans socioéconomique et culturel ont une plus grande probabilité de retard dans les acquis scolaires<sup>x</sup>. Cela s'explique par plusieurs facteurs : conditions de vie difficiles, manque de ressources culturelles, manque de perspectives et de sens, difficultés pour faire face aux exigences de l'école, frais scolaires, relations difficiles ou inexistantes entre la famille et l'école, etc.

L'UNICEF a ainsi pu calculer que la proportion de jeunes qui ont quitté l'école, ne suivent pas de formation et/ou sont sans emploi s'élevait à 12.7% en 2013 et a augmenté de près de 3% au cours des 4 premières années de la récession.

Pourtant, le droit à l'éducation est consacré par la Convention relative aux droits de l'enfant (art. 28 et 29), et le principe d'égalité des chances sous-tend ce droit.

Des services de lutte contre le décrochage scolaire existent, mais la plupart du temps, ils doivent travailler avec des bouts de ficelle. En cause aussi : un enseignement qui fait de la performance et de la compétitivité de tels impératifs qu'ils en viennent à être incompatibles avec une culture de la réussite pour tous. On pointera également la ghettoïsation des écoles (peu à peu compensée, il est vrai, par le Décret Inscriptions également appelé Décret Mixité). Dans une moindre mesure, le manque de moyens dont souffre l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles est aussi en cause. Il faut en effet savoir que seulement 5 à 6% de notre richesse nationale (PIB) sont consacrés à l'enseignement. Cela a entre autres un impact sur les infrastructures. A Bruxelles en particulier, on assiste à un manque d'écoles, alors que le nombre d'élèves va grandissant.

Les frais scolaires constituent aussi une entrave importante à la scolarité des enfants. Malgré toutes les garanties actuelles fixées par différents textes (Constitution, Décret Missions, diverses circulaires), en Belgique, il faut déboursier en moyenne près de 200 euros en maternelle et 1.000 euros en primaire par an et par enfant pour les frais scolaires (matériel, repas et excursions). Pour un enseignement gratuit, la note est salée ! Outre qu'ils pèsent

lourds dans le budget des familles, les frais scolaires influencent négativement les relations parents-école et même l'accrochage scolaire. Relevons certaines pratiques stigmatisantes telles que le refus de donner le bulletin si les frais n'ont pas été payés.

### **Loisirs**

Alors que de nombreuses études ont démontré que les loisirs permettaient à l'enfant d'améliorer ses capacités d'adaptation sociale et d'intégration (en un mot de socialisation), mais également sa créativité, sa sensibilité, sa forme physique et le développement de formes multiples d'intelligences, l'importance du droit aux loisirs (art. 31 de la Convention) est méconnu, et même, s'agissant des enfants les plus vulnérables, largement bafoué.

Dans les familles les plus précarisées, les loisirs et la culture passent à la trappe. Ainsi, 25% des jeunes défavorisés n'ont jamais participé à un club sportif ou à une association culturelle, contre 12% des jeunes plus favorisés. La différence est parlante. Par ailleurs, l'Institut pour un développement durable a récemment montré que 28% des enfants vivant en Belgique ne partent tout simplement jamais en vacances...

Certes, en Fédération Wallonie-Bruxelles, de nombreuses initiatives visent à rendre la culture et les loisirs accessibles aux enfants. Cela n'empêche... La crise a des conséquences concrètes tant dans le portefeuille des parents qu'au niveau des moyens investis dans les loisirs par l'État (culture et sport), avec les effets domino que l'on peut imaginer. Il faut rappeler aussi que ce secteur est particulièrement touché par les mesures d'austérité : on évoque 16% de moyens en moins pour les musées, bibliothèques, théâtres, etc. !

### **Migration**

La crise économique qui se prolonge rend la situation des migrants très délicate, d'autant que la Belgique doit faire face à un important afflux de migrants. En fait, les restrictions budgétaires donnent à la politique migratoire des prétextes justifiant un repli identitaire. Les amalgames à tous les niveaux sont vite faits, et les migrants, adultes comme enfants, n'en sont que plus isolés.

Les enfants migrants constituent un groupe d'enfants particulièrement vulnérable qui mérite la plus grande attention. Rappelons qu'en Europe, un demandeur d'asile sur quatre a moins de 18 ans. Or, tous les mineurs ont droit à une protection et aide spéciale de l'Etat (art. 20), sans discrimination (art. 2), avec seule prise en considération leur intérêt supérieur (art. 3).

### **Santé**

Selon une enquête récente<sup>xi</sup>, la santé et son coût constituent la première préoccupation des Belges... Et pourtant, on compte une personne sur cinq en Wallonie, et près d'une sur quatre à Bruxelles à avoir reporté ou renoncé à des soins de santé. Tant les adultes que les enfants sont concernés, y compris pour des soins de base, et ce même si les parents privent leurs enfants de soins de santé en tout dernier recours.

La pauvreté dégrade la santé et cette dégradation aggrave elle-même la précarité, pour de multiples raisons : coûts supplémentaires, incapacité d'aller à l'école impliquant des retards scolaires, renforcement de l'isolement, etc.

Les restrictions budgétaires de ces dernières années accentuent les inégalités en la matière, du fait notamment de coupes dans les politiques préventives et curatives. Ce faisant, on pousse à la privatisation. Fin 2014, la Fédération des maisons médicales soulignait précisément que peu à peu, les soins de santé passent « d'un droit humain que doivent assurer les Gouvernements à un confort pour ceux qui sont capables de les payer »<sup>xii</sup>. Afin de diminuer drastiquement les inégalités en matière de santé, « Le Livre blanc sur l'accès aux soins en Belgique »<sup>xiii</sup>, co-publié en 2014 par l'INAMI et Médecins du Monde, recommandait d'investir de manière significative dans la prévention, et en priorité dès la grossesse et la petite enfance, où s'installent déjà les prémices des inégalités sociales de santé.

### **En conclusion...**

Les droits de l'enfant ont le blues. La crise socioéconomique a un impact important et durable sur les droits des enfants en Belgique. Bien sûr, pour de nombreux enfants, cette crise a commencé avant 2008 : en effet, à peine deux années plus tôt, alors que l'on ne parlait pas encore de faillites bancaires ou de récession, on y recensait déjà près de 17% d'enfants en situation de pauvreté ou de risque de pauvreté.

Chaque pan du quotidien des familles et des enfants est touché (santé, logement, consommation énergétique, scolarité, loisirs, relations sociales, image de soi, etc.). Et leurs droits peinent à être respectés.

De plus en plus, on constate aussi que le discours ambiant rend les personnes pauvres responsables, individuellement, des situations dans lesquelles elles se trouvent, alors qu'elles n'ont en réalité aucune prise sur de nombreux facteurs. L'approche en termes de droits se perd et on en vient à oublier que ce sont les autorités qui sont en défaut de promouvoir et de mettre en œuvre les droits de tous.

L'échec à protéger les enfants de la pauvreté coûte beaucoup à la société. En effet, les enfants qui sont confrontés à de grandes précarités connaissent plus de risques à différents niveaux : moins bonne santé, parcours scolaire plus compliqué que la moyenne (échecs, orientations vers l'enseignement spécialisé), séparations d'avec la famille, violences, pas de réel droit à la participation... Il est donc essentiel d'investir dans l'enfance aujourd'hui.

La CODE pense que les effets de la crise sont évitables et qu'il est possible de renverser la vapeur. On sait en effet que certains pays sont parvenus ou parviennent à mieux protéger les enfants de l'impact de la crise. Il faut donc se mettre au travail ! D'ailleurs l'Europe elle-même s'est engagée à réduire la pauvreté infantile. Ses recommandations<sup>xiv</sup> en la matière doivent constituer une priorité des politiques des États.



La lutte contre la pauvreté est un combat qui doit être mené par les politiques à tous les niveaux de pouvoir, à travers des choix courageux et durables, puis par chacun d'entre nous à la fois individuellement et collectivement. Un retour vers une sécurité sociale plus forte et des services publics accessibles et de qualité est possible. C'est une voie essentielle pour permettre un vrai travail de prévention, et une meilleure garantie du respect des droits de tous.

*Cette analyse de la Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE) a été réalisée par Valérie Provost. Elle représente la position de la majorité de ses membres.*

*La CODE est un réseau d'associations ayant pour objectif de veiller à la bonne application de la Convention relative aux droits de l'enfant en Belgique. En font partie : Amnesty international, l'Association Française Dolto, ATD Quart Monde, BADJE (Bruxelles Accueil et Développement pour la Jeunesse et l'Enfance), le Conseil de la Jeunesse, DEI (Défense des enfants international) Belgique section francophone, ECPAT (End Child Prostitution and Trafficking of Children for sexual purposes) Belgique, FAMISOL, la Ligue des droits de l'Homme, la Ligue des familles, Plan Belgique, le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté, le Service Droit des Jeunes (SDJ) Bruxelles, ainsi que UNICEF Belgique. La CODE a notamment pour objet de réaliser un rapport alternatif sur l'application de la Convention qui est destiné au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies.*

*De plus amples informations peuvent être obtenues via notre site [www.lacode.be](http://www.lacode.be). Voyez aussi notre page Facebook « Coordination des ONG pour les droits de l'enfant ».*

*Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles*

<sup>i</sup> L'étude de la CODE est disponible gratuitement en format papier à la demande (en envoyant un courriel à [info@lacode.be](mailto:info@lacode.be)) ainsi qu'en format électronique, via le site Internet de la CODE [www.lacode.be](http://www.lacode.be) (rubrique Publications).

<sup>ii</sup> Institut pour un développement durable : [www.iddweb.be](http://www.iddweb.be).

<sup>iii</sup> L'Observatoire, « Besoins primaires dans un contexte d'opulence », 2015.

<sup>iv</sup> Pour une analyse de la question, voyez CODE, « La pauvreté : un motif de placement d'enfants en Fédération Wallonie-Bruxelles », mai 2013.

<sup>v</sup> Ligue des familles : [www.laligue.be](http://www.laligue.be).

<sup>vi</sup> UNICEF, « Les enfants de la récession », Bilan Innocenti 12, 2014.

<sup>vii</sup> Eurochild et EAPN, « Vers le bien-être des enfants en Europe : explicatif sur la pauvreté infantile dans l'Union Européenne », 2013 ; Eurochild et EAPN, « Vers le bien-être des enfants en Europe : explicatif sur la pauvreté infantile dans l'Union Européenne », 2013 ; Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse, « Ce que les enfants entendent par bien-être et les leçons à en tirer pour le choix et la définition d'indicateurs de bien-être », Recherche réalisée par Synergies & Actions, 2008.

<sup>viii</sup> Selon l'art. 203 du Code civil, les parents sont tenus de contribuer aux frais de soins, santé, encadrement, éducation, formation et épanouissement de leurs enfants.

<sup>ix</sup> SECAL : [www.secal.belgium.be](http://www.secal.belgium.be).

<sup>x</sup> Fédération Wallonie-Bruxelles, « Les indicateurs de l'enseignement 2014 ».

<sup>xi</sup> Trendhuis, décembre 2014.

<sup>xii</sup> Fédération des maisons médicales et des collectifs de santé francophones, « Politiques fiscales en Europe à l'ère de la crise économique. Implications sur la santé et l'accès aux soins », Santé conjugée, décembre 2014.

<sup>xiii</sup> INAMI et Médecins du Monde, « Le Livre blanc sur l'accès aux soins en Belgique », Bruxelles, 2014.

<sup>xiv</sup> « Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité », Recommandation de la Commission européenne du 20 février 2013, 2013/112/UE.